



## **BILAN DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE 2022-2023**

## **RÉSULTATS OBTENUS**

Comme prévu dans la Loi sur l'instruction publique, les résultats du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école ont été évalués. Un comité a été mis en place en 2022-2023 pour établir un plan d'action et s'assurer du suivi adéquat des signalements.

Tous les signalements ont été traités avec diligence. La majorité des situations se sont résorbées à la suite des interventions. Toutefois, certaines situations plus particulières ont nécessité des mesures spécifiques et des services spécialisés avec nos partenaires externes.

## **MOYENS MIS EN PLACE**

Les mesures de prévention prévues dans le plan d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation ont pour la plupart toutes été réalisées.

- Consignation des situations plus problématiques (Mozaïk à Joly et le Baromètre à Roy).
- Ajout d'éducatrices du service de garde pour assurer une surveillance accrue lors des transitions et des récréations à l'école Roy.
- Surveillance stratégique lors des récréations.
- Système d'émulation propre à chaque classe à Joly et système commun à Roy (avec SCP).
- Mise en place du soutien au comportement positif (SCP) à l'école Roy.
- Implantation du programme Hors-Piste dans toute l'école.
- Rencontres avec les élèves en individuel, en sous-groupe ou en groupe classe par la professionnelle (habiletés sociales, gestion du stress et de l'anxiété, pleine conscience, etc...).
- Aménagement de locaux d'apaisement et de retour au calme.
- Atelier en classe sur l'utilisation sécuritaire des réseaux sociaux avec la policière jeunesse et la professionnelle scolaire.
- Collaboration entre les différents partenaires (parents, équipe-école, partenaires externes) pour la mise en place d'interventions concertées dans les situations plus complexes.

## **RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS PROPOSÉS**

Pour l'année 2023-2024, les actions à privilégier viseront à favoriser un environnement sain, sécuritaire et bienveillant pour tous.

- Poursuite de l'implantation du SCP à l'école Roy (niveau 2).
- Passation du questionnaire SÉCURITÉ ET VIOLENCE/CLIMAT SCOLAIRE ET BIEN-ÊTRE en 23-24 aux élèves de l'école afin de faire un portrait de la situation.
- Tournée de classe par l'équipe de direction en lien avec le code de vie au début de l'année et au retour du congé des fêtes.
- Élaboration de capsules vidéo sur les règles de l'école avec des élèves dans le but d'enseigner les comportements attendus à Joly.
- S'assurer de mettre à jour les formations pour l'utilisation des outils de consignation (Mozaïk et baromètre) en début d'année et lorsqu'il y a du nouveau personnel.
- Poursuite des autres moyens au plan d'action pour traiter et prévenir la violence et l'intimidation à l'école.

**Adopté au CÉ le 2023-06-20**